Mardi 5 octobre 2021

P9_TA(2021)0399

Accord de partenariat UE/Groenland et Danemark dans le domaine de la pêche durable ***

Résolution législative du Parlement européen du 5 octobre 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne, d'une part, et le gouvernement du Groenland et le gouvernement du Danemark, d'autre part, ainsi que de son protocole de mise en œuvre (06566/2021 — C9-0154/2021 — 2021/0037(NLE))

(Approbation)

(2022/C 132/21)

Le Parlement européen,

— vu le projet de décision du Conseil (06566/2021),

— vu le projet d'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne, d'une part, et le gouvernement du Groenland et le gouvernement du Danemark, d'autre part, et son protocole de mise en œuvre (06380/2021),

— vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 43, paragraphe 2, à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), et paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C9-0073/2020),

— vu sa résolution non législative du 5 octobre 2021 ([1]) sur le projet de décision,

— vu l'article 105, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 114, paragraphe 7, de son règlement intérieur,

— vu l'avis de la commission des budgets,

— vu la recommandation de la commission de la pêche (A9-0233/2021),

1. donne son approbation à la conclusion de l'accord et du protocole;

2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et du Groenland et du Danemark.

([1]) Textes adoptés de cette date, P9_TA(2021)0400.